



## *Municipalité de Ferland-et-Boilleau*

### CONDITIONS D'ÉMISSION D'UN PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE

#### ❖ Documents requis

##### 1. Étude de caractérisation du sol

L'étude doit être effectuée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel, compétent en la matière, et comprendre: la topographie du terrain, la pente du terrain récepteur, le niveau de perméabilité du sol du terrain récepteur et indiquer la méthodologie utilisée, le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol perméable, peu perméable ou imperméable, selon le cas, sous la surface du terrain récepteur et l'indication de tout élément pouvant influencer la localisation ou la construction d'un dispositif de traitement.

##### 2. Plan de localisation

Le plan doit montrer les puits ou sources servant à l'alimentation en eau, les lacs, cours d'eau, marais, étangs, conduites d'eau de consommation, limites de propriété, bâtiments, conduite souterraine de drainage du sol, haut d'un talus, arbres sur le lot où un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées est prévu et sur les lots contigus; la localisation prévue des parties du dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées; le niveau d'implantation de chaque composant du dispositif de traitement; le niveau d'implantation de l'élément épurateur, du filtre à sable classique, du champ d'évacuation ou du champ de polissage par rapport au niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol imperméable ou peu perméable sous la surface du terrain récepteur.

#### ❖ Autres conditions :

Compléter le formulaire de demande de permis à la municipalité au coût de 30 \$.